

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAONE
CANTON DE VESOUL
COMMUNE DE BREUREY-LES-FAVERNEY

ARRETE 10/2019

ARRETE TEMPORAIRE DE FERMETURE DU TERRAIN DE TENNIS
AU SITE DE LA LONGINE

Le Maire de Breurey-lès-Faverney

- Vu le code des collectivités territoriales,
- Vu la délibération en date du 13 avril 2019 décidant l'installation d'un city-stade sur le site de la Longine et l'aménagement de celui-ci
- Vu la nécessité des travaux préalable à l'installation du city-stade.
- Considérant que pour des raisons de sécurité liées aux travaux il y a lieu d'interdire le site,

ARRETE

Article 1^{er} : Pour des raisons de sécurité liés aux travaux d'installation du city-stade et afin que les employés techniques et ouvriers puissent œuvrés librement, le terrain de tennis du site de la Longine est fermé et strictement interdit d'accès.

Article 2 : Cette interdiction sera matérialisée par la pose de barrières et rubalises ainsi que le présent arrêté.

Article 3 : La réouverture au public ne pourra intervenir qu'après mise en conformité de l'équipement et une autorisation délivrée par arrêté municipal de réouverture

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise :

- à Monsieur le Préfet de la Haute-Saône
- à Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Port-sur Saône
- Aux services techniques de la commune
- Aux entreprises concernées par les travaux

Fait à Breurey-lès-Faverney, le 20.05.2019

Le Maire, Karine FOUGOU

